



Schweizerischer Tamboren- und Pfeiferverband
Association Suisse des Tambours et Fifres
Associazione Svizzera dei Tamburini e Pifferti

Commissions musicales ASTF
Direction des concours
Chef CF Barbara Berli
Chef CT Ivan Kym

27^{ème} Fête Fédérale des Tambours et Fifres



28 JUN - 1^{ER} JUILLET 2018
WWW.BULLE2018.CH

Programme de concours

Avec le soutien de

Version du 30.06.2017



Bulle, Juin 2017

Chers tambours, fifres et clairons*,

Les commissions musicales de l'Association Suisse des Tambours et Fifres (ASTF) se réjouissent de vous présenter le programme de concours de la 27^{ème} Fête Fédérale des Tambours et Fifres qui se déroulera du 28 juin au 1^{er} juillet 2018 à Bulle. Le Comité d'organisation « Bulle 2018 » ainsi que l'Association Suisse des Tambours et Fifres vous invitent cordialement à participer à cette manifestation. <http://www.bulle2018.ch>

Les nouvelles catégories sont SoloDuo tambour et fifre (SDTP), SoloDuo tambour et natwärisch (SDTN), tout comme SoloDuo tambour et fifre ancien (SDTA).

Les concours individuels, tout comme les concours SoloDuo se dérouleront le vendredi. Le samedi sera réservé pour les concours de sections et concours de groupes.

Les concours et les conditions de participation sont réglés par les prescriptions du règlement de Fête de l'ASTF du 12.11.2016 ainsi que du présent programme.

La liste de l'ASTF des compositions classées et autorisées, publication janvier 2018, qui est la base pour le choix des marches et compositions, pourra être consultée sur le site de l'ASTF (à partir du 10.01.2018) sous <http://www.stpv-astf.ch>. La méthode d'enseignement "Roulement" peut être commandée contre paiement au « shop » de l'ASTF, <http://www.stpv-astf.ch/ev/shop/> Irene Ming, Häldelistrasse 17, 8712 Stäfa.

Pour des questions d'ordre technique ou musical, adressez-vous par écrit aux chefs des commissions musicales de l'ASTF (chef de la commission des instruments à vent : Barbara Berli, Therwilerstrasse 25, 4054 Bâle, barbara.berli@stpv-astf.ch; chef de la commission tambours : Ivan Kym, Titlisstrasse 22c, 4313 Möhlin, ivan.kym@stpv-astf.ch), qui se tiennent volontiers à votre disposition.

Le comité d'organisation « Bulle 2018 » et les commissions musicales de l'ASTF se réjouissent d'avance d'une fête grandiose ainsi que de beaux concours. Nous serions heureux de pouvoir accueillir le plus grand nombre possible de musiciennes et musiciens venant de toute la Suisse.

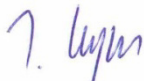
ASSOCIATION SUISSE DES TAMBOURS ET FIFRES

Commission Fifres



Barbara Berli

Commission Tambours



Ivan Kym

*Afin de faciliter la lecture de ce document, toutes dénominations de personnes ou de fonctions dans ce programme de concours sont à la forme masculine, mais s'entendent tant pour les personnes féminines que masculines.

Conditions de concours particulières

1. Les compositions seront jouées selon la manière et la forme d'usage, entièrement et dans le respect du nombre minimal de mesures indiquées dans les remarques particulières des différentes catégories. Une composition ou marche ne peut être jouée par un concurrent qu'une seule fois par catégorie.
2. Ne seront autorisées que les compositions figurant dans les listes de classification ou des compositions de l'ASTF (édition janvier 2018 ; disponible sur le site de l'ASTF). La liste de classification fixe quelles compositions seront considérées comme marches.
Pour les concours de sections mixtes (à l'exception des TN), les partitions tambours des morceaux annoncés devront être envoyées au chef de la commission des tambours jusqu'au vendredi 6 avril 2018 au plus tard (écriture Zündstoff ou Berger).
3. Dans les concours des sections S1, S2, S3, les concours mixtes, le concours de groupes GVT ainsi que dans les catégories tambours individuelles dans lesquelles une pièce de catégorie 1 ou 2 sont autorisées, le choix et l'ordre des compositions annoncées avec l'inscription définitive sont à respecter. Des modifications sont possibles jusqu'à 6 semaines avant le concours.
Dans les concours individuels tambours, dans lesquels les pièces de classe 3-6 sont autorisées, seuls ne pourront être jouées que les compositions annoncées pour la place de jury correspondante.
Dans les catégories P, FA, C, SP, GFA et SC il est autorisé de jouer toute composition annoncée dans la catégorie correspondante.
La liste des compositions annoncées sera publiée avec le plan horaire.
4. La participation minimale est de 6 musiciens dans les catégories S1, S2, SP et SC et de 5 dans la catégorie S3 (toujours sans compter le directeur).
Dans les concours de groupes GN et GFA, plusieurs groupes par société pourront être formés. Le nombre de fifres par groupe GN ne sera pas inférieur à 4 et n'excédera pas 6 et le nombre de fifres par groupe GFA ne sera pas inférieur à 3 et n'excédera pas 5. Dans la catégorie GVT, le nombre de tambours minimum est de 3, il n'y a pas de maximum.
5. Dans les concours de sections, il est interdit d'engager des personnes qui ne sont pas membres de la société. Les membres de plusieurs sociétés ne pourront concourir dans la même catégorie qu'avec une seule formation. Cette mesure ne touche pas les directeurs pour autant que leurs multiples engagements soient compatibles avec l'horaire des concours (prière de l'annoncer lors de l'inscription).
6. Les tambours en cours de formation tambour militaire, ou l'ayant déjà accomplie, ne sont pas autorisés à participer aux concours des catégories juniors.
7. Toutes les sections mixtes, lors du concours de marche, doivent être dirigées au moyen de la canne de tambour-major. Les compositions de choix 1 et 2 dans les concours mixtes TP, TFA et TC et des sections d'instruments à vent (SF et SC) peuvent, mais ne doivent pas être dirigées. Les sections tambours et les sections mixtes TN doivent être dirigées.

8. L'exécution d'une composition ne correspondant pas à ces dispositions réglementaires sera pénalisée – sous réserve d'une autre décision de la direction des concours - d'un point de déduction par place de jury.
9. Le plan horaire doit être respecté. Tout concurrent qui se présenterait avec un retard de plus de 5 minutes pourra être disqualifié du concours. Les concurrents se rendront immédiatement à la place de jury suivante une fois leur exécution terminée (pas de déplacements en groupe).
10. Une finale est prévue pour les catégories T1, T2, T1J, TV1, P, N, FA et C. Dans le cas d'une trop faible participation dans ces catégories ou trop forte dans d'autres catégories, la direction des concours décide si une finale a lieu tout comme son nombre de participants. Il est prévu d'organiser 3 finales :
 - Finale T1 avec 18 concurrents
 - Finale T2, T1J, TV1, avec 8 concurrents T2, 8 concurrents T1J, et 4 concurrents TV1
 - Finale Fifres, avec 10 concurrents P, 10 concurrents N, 3 concurrents C et 3 concurrents FA
11. Les différents concours individuels n'auront lieu que si au moins 10 participants y sont inscrits. La direction des concours décide si des catégories doivent éventuellement être groupées.
12. Si le concours de marche est annulé pour raison météorologique, le morceau sera exécuté sur place.
13. Chaque société recevra la meilleure distinction gagnée même si elle a participé aux concours dans plusieurs catégories.
14. La participation minimale fifres/clairons est de 6 en TP et de 8 en TN, TC et TFA. La participation tambours minimale en TP, TN, TC, TFA est de 3
15. SoloDuo : Un concours de groupes SoloDuo est nouvellement organisé. Il aura lieu le vendredi, il n'y aura pas de finale. Les tambours et fifres qui s'inscrivent pour le SoloDuo ainsi que pour les concours individuels doivent le signaler lors de l'inscription au concours individuel. 2 paires de jurys jugeront les concurrents. Elles seront composées de 1 tambour et 1 fifre chacune. Les résultats des 2 paires de jurys seront additionnés.
 - **SDTP** SoloDuo 1 tambour et 1 fifre
 - **SDTN** SoloDuo 1 tambour et 1 ou 2 natwärisch
 - **SDTA** SoloDuo 1 tambour et 1 fifre ancien

Aperçu des concours

1.	Concours Mixtes	6
1.1.	Catégorie TP Tambours et Fifres (Piccolo bâlois)	6
1.2.	Catégorie TN Musique ancienne (Tambours-Natwärisch)	7
1.3.	Catégorie TFA Tambours et Fifres anciens	8
1.4.	Catégorie TC Tambours et Clairons	9
1.5.	Catégorie TPer Tambours et Percussions	10
2.	Concours de section	12
2.1.	Catégorie S1 Tambours	12
2.2.	Catégorie S2 Tambours	13
2.3.	Catégorie S3 Tambours	14
2.4.	Catégorie SP Fifres (Piccolo bâlois)	15
2.5.	Catégorie SC Clairons	16
3.	Concours de groupes	17
3.1.	Catégorie GN Natwärisch	17
3.2.	Catégorie GFA Fifres anciens	18
3.3.	Catégorie GVT (Groupes Vétérans Tambours)	19
3.4.	Catégorie SDTP (Groupes SoloDuo Tambour et Fifre (Piccolo bâlois))	20
3.5.	Catégorie SDTN (Groupes SoloDuo Tambour et Natwärisch)	21
3.6.	Catégorie SDTA (Groupes SoloDuo Tambour et Fifres Anciens)	22
4.	Concours individuels Tambours	23
4.1.	Catégorie T1 Tambours	23
4.2.	Catégorie T1J Tambours juniors	24
4.3.	Catégorie T2 Tambours	25
4.4.	Catégorie T2J Tambours juniors	26
4.5.	Catégorie T3 Tambours	27
4.6.	Catégorie T3J Tambours juniors	28
4.7.	Catégorie TV1 et TV2 Tambours Vétérans	29
5.	Concours individuels Fifres (Piccolo bâlois)	30
5.1.	Catégorie P Fifres (Piccolo bâlois)	30
5.2.	Catégorie PJ Fifres juniors (Piccolo bâlois)	31
5.3.	Catégorie PV1 et PV2 Fifres Vétérans (Piccolo bâlois)	32
6.	Concours individuels Natwärisch	33
6.1.	Catégorie N Natwärisch	33
6.2.	Catégorie NJ Natwärisch Juniors	34
6.3.	Catégorie NV Natwärisch Vétérans	35
7.	Concours individuels Fifres anciens	36
7.1.	Catégorie FA (Fifres anciens)	36
7.2.	Catégorie FAJ Fifres anciens Juniors	37
7.3.	Catégorie FAV Fifres anciens Vétérans	38
8.	Concours individuels Clairons	39
8.1.	Catégorie C Clairons	39
8.2.	Catégorie CJ Clairons Juniors	40
8.3.	Catégorie CV Clairons Vétérans	41

1. Concours Mixtes

1.1. Catégorie TP Tambours et Fifres (Piccolo bâlois)

TP.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

TP.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

TP.3 Concours de marche
Une marche au libre choix

Taxation :

Fifres :			
Pince / Accord	10 Points		
Rythme / Mesure	10 Points		
Interprétation	20 Points	40 Points	
Tambours :			
Exécution technique	20 Points		
Rythme	10 Points		
Dynamique	10 Points	40 Points	
Jeu d'ensemble :			
Musicalité, dynamique et interprétation	20 Points		
Synchronisme, jeu d'ensemble	20 Points	40 Points	
Maximum de points atteignables		360 Points	

Remarques particulières :

La Retraite pour Fifres n'est pas autorisée.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

1.2. Catégorie TN Musique ancienne (Tambours-Natwärisch)

TN.1 Marche ou composition au choix 1

Une marche ou une composition au libre choix

TN.2 Marche ou composition au choix 2

Une marche ou une composition au libre choix

TN.3 Concours de marche

Une marche au libre choix

Taxation :

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 Points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 Points	
Musicalité / dynamique	20 Points	
Tambour	10 Points	60 Points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 Points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 Points	
Musicalité / dynamique	20 Points	
Tambour	10 Points	60 Points

Maximum de points atteignables 120 Points

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

1.3. Catégorie TFA Tambours et Fifres anciens

TFA.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

TFA.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

TFA.3 Concours de marche

Une marche au libre choix

Taxation :

Fifres :		
Pince / Accord	10 Points	
Rythme / Mesure	10 Points	
Interprétation	20 Points	40 Points
Tambours :		
Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Jeu d'ensemble :		
Musicalité, dynamique et interprétation	20 Points	
Synchronisme, jeu d'ensemble	20 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		360 Points

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

1.4. Catégorie TC Tambours et Clairons

TC.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

TC.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

TC.3 Concours de marche
Une marche au libre choix

Taxation :

Clairons :			
Impression générale	10 Points		
Rythme	10 Points		
Dynamique	10 Points		
Sonorité	10 Points	40 Points	
Tambours :			
Exécution technique	20 Points		
Rythme	10 Points		
Dynamique	10 Points	40 Points	
Jeu d'ensemble :			
Musicalité, dynamique et interprétation	20 Points		
Synchronisme, jeu d'ensemble	20 Points	40 Points	
Maximum de points atteignables		360 Points	

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

1.5. Catégorie TPer Tambours et Percussions

TPer.1 Composition au choix

Selon les conditions ci-dessous

Taxation :

Tambours	10 Points
Exécution technique, Tambour	
Percussions	10 Points
Exécution technique et maniement correct	
Rythme et Jeu d'ensemble	10 Points
Rythme TPer, Jeu d'ensemble TPer	
Dynamique et équilibre	10 Points
Dynamique TPer, équilibre sonore de tous les instruments	
Accord, sonorité et choix des instruments	10 Points
Accord des instruments, timbre, choix des instruments	
Présentation musicale, effet visuel et impression générale	10 Points
Adéquation (à la composition), Groove, plaisir visuel et D'écoute, Synchronisme, jeu d'ensemble, impression générale	
Bonus de difficulté	max. 1 Point
Maximum de points atteignables	61 Points

Remarques particulières :

Conditions de participation :

Toutes sections séniors ou juniors peuvent participer dans la catégorie TPer indépendamment d'une participation dans une autre catégorie.

Compositions autorisées :

Toutes les compositions décrites dans la liste de classification ASTF 2018 sous la rubrique « T / RI » peuvent être exécutées. Elles doivent contenir au minimum 5 voix d'instruments différentes.

Un set de batterie est autorisé pour autant qu'il ne soit pas utilisé en solo.

Une partition de direction doit être disponible.

Des compositions qui ne sont pas inscrites dans la liste ASTF, mais qui répondent aux critères susmentionnés peuvent également être proposées. Elles seront examinées et testées par la CT/ASTF, puis classées si elles répondent aux critères demandés.

Quatre partitions de direction de la composition annoncée, avec mesures numérotées, doivent être envoyées simultanément à l'inscription définitive.

Bonification :

Pour distinguer les différents degrés de difficulté des compositions, un système de bonification est mis en place :

Classe 1 :	1.00 Points	Composition difficile
Classe 2 :	0.50 Points	Composition de difficulté moyenne
Classe 3 :	0.00 Points	Composition facile

Indications complémentaires :

Les sections de cette catégorie n'ont pas l'obligation d'être dirigées.

Pour les sections participantes, la musique doit être placée au premier plan. Les compositions doivent être présentées de façon telle que la prestation offerte au spectateur soit du plus haut niveau.

Pour que les compositions soient le plus intéressantes possible, les sociétés ont la liberté de faire appel à la gestique visuelle (jeu de baguettes). Il faut par contre prendre garde à ce que l'exécution de la composition n'en soit en rien perturbée. Le choix de l'exécution de ces effets doit être accordé à la composition tout en étant convaincant. La musique doit toujours rester au premier plan – alors moins est parfois plus !

Si une composition dans sa version originale contient déjà des effets visuels, alors ils devraient être exécutés ou élargis comme expliqué ci-dessus.

L'équilibre sonore ainsi que l'accord des instruments de percussion seront évalués par le jury.

La présentation doit correspondre aux partitions envoyées à l'exception de la partie chorégraphique.

Ce concours aura lieu, dans la mesure du possible, dans une salle.

Le jury est composé de juges tambours expérimentés ayant une formation complémentaire supérieure en percussion (Drumset) ou possédant des connaissances musicales et de percussion correspondantes à cette tâche exigeante. Les batteurs « purs » ne sont pas représentés dans le jury.

Un document d'information indique textuellement et exactement ce qui doit être évalué. Ce document ainsi que la table de taxation TPer sont disponibles sur le site internet de l'ASTF.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

2. Concours de section

2.1. Catégorie S1 Tambours

S1.1 Marche bâloise (BM) au choix

Min. 8 Parties des classes 1 ou 2.

S1.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Au libre choix des classes 1 ou 2.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

S1.3 Composition au choix (K)

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Marches non autorisées.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Bonus de participation		
Par Tambour 0.10 Point		max. 2.50 Points
Maximum de points atteignables		122.50 Points

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

2.2. Catégorie S2 Tambours

S2.1 Marche bâloise (BM) au choix

Min. 6 Parties des classes 2 ou 3.

S2.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix 1

Au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

S2.3 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix 2

Au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Bonus de participation		
Par Tambour 0.10 Point		max. 2.50 Points
Maximum de points atteignables		122.50 Points

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

2.3. Catégorie S3 Tambours

S3.1 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix 1

Au libre choix des classes 3, 4 ou 5.

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

S3.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix 2

Au libre choix des classes 3, 4 ou 5.

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Bonus de participation		
Par tambour 0.10 Point		max. 2.50 Points
Maximum de points atteignables		82.50 Points

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

2.4. Catégorie SP Fifres (Piccolo bâlois)

SP.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

SP.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince / Accord	10 Points	
Rythme / Mesure	10 Points	
Interprétation	20 Points	40 Points

Maximum de points atteignables 80 Points

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

2.5. Catégorie SC Clairons

SC.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

SC.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Impression générale	10 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	
Sonorité	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

3. Concours de groupes

3.1. Catégorie GN Natwärisch

GN.1 Marche au choix

Une marche au libre choix

GN.2 Composition ou marche au choix

Une composition ou marche au libre choix

Taxation :

Jeu d'ensemble	10 Points	
Pince	10 Points	
Rythme	10 Points	
Interprétation	10 Points	
Bonus de difficulté	max. 1 Point	41 Points
Maximum de points atteignables		82 Points

Remarques particulières :

Les prestations doivent comprendre au moins 48 mesures, respectivement 3 lignes.

Taille des groupes de 4 à 6 Natwärisch, âge non réglementé, chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Les groupes se composent de membres de la même société.

Lors de l'inscription au concours, chaque groupe doit trouver un nom original et devra s'inscrire sous la rubrique correspondante.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

3.2. Catégorie GFA Fifres anciens

GFA.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

GFA.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince / Accord	10 Points	
Rythme / Mesure	10 Points	
Interprétation	20 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Remarques particulières :

Les prestations avec une seule voix sont admises.

Le concours aura lieu uniquement s'il y a au moins 5 groupes annoncés.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

3.3. Catégorie GVT (Groupes Vétérans Tambours)

GVT.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) à choix

Au moins 6 lignes d'une marche bâloise ou d'une marche (classe 1 à 6).

GVT.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) à choix

Une marche ou une composition à choix (classes 1 à 6).

Les marches bâloises avec un minimum de 6 lignes.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 Point	41 points
Maximum de points atteignables		82 points

Conditions de participation :

- Années 1976 et plus ancien
- Collègues suprarégionaux et sans tenir compte de l'appartenance à une société (p.ex. les groupes des ER)

Remarques particulières :

Seules les marches bâloises, marches et compositions qui sont plus anciennes que 2008 seront admises

Bonus de difficulté par présentation :

Classe 1 :	1.00 point	Classe 4 :	0.40 Point
Classe 2 :	0.80 point	Classe 5 :	0.20 Point
Classe 3 :	0.60 point	Classe 6 :	0.00 Point

Grandeur des groupes :

Le nombre minimum est fixé à 3 membres dans un groupe. Il n'y a ni un nombre maximal de participants ni un bonus participation. Le groupe peut être dirigé, mais cela n'est pas obligatoire. Les membres du groupe doivent être membres d'une société affiliée à l'ASTF. Le groupe s'inscrit sous un nom de société et choisira un nom de groupe original qui figurera (également) sur le plan horaire et les listes de résultats avec la société choisie.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

Le concours aura lieu uniquement s'il y a au moins 5 groupes annoncés.

3.4. Catégorie SDTP (Groupes SoloDuo Tambour et Fifre (Piccolo bâlois))

SDTP Composition au choix

Une composition au libre choix. La Retraite Fifre n'est pas autorisée.

Taxation :

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 Points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 Points	
Musicalité / dynamique	20 Points	
Tambour	10 Points	60 Points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 Points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 Points	
Musicalité / dynamique	20 Points	
Tambour	10 Points	60 Points

Maximum de points atteignables 120 Points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fifre.

Pour la catégorie SDTP, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions de la composition annoncée doivent parvenir à la direction des concours jusqu'au vendredi 6 avril 2018 au plus tard, au format PDF.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTP il n'y a pas de limite d'âge.

3.5. Catégorie SDTN (Groupes SoloDuo Tambour et Natwärisch)

SDTN Composition au choix

Une composition au libre choix.

Taxation :

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 Points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 Points	
Musicalité / dynamique	20 Points	
Tambour	10 Points	60 Points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 Points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 Points	
Musicalité / dynamique	20 Points	
Tambour	10 Points	60 Points

Maximum de points atteignables 120 Points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un à deux Natwärisch. Si la pièce est jouée par deux Natwärisch, il est obligatoire de jouer à 2 voix.

Pour la catégorie SDTN, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Seules les marches ou compositions de la liste des compositions SoloDuo Natwärisch ASTF (janvier 2018) peuvent être jouées.

La limite d'envoi des partitions Natwärisch et tambours est fixée au 30 septembre 2017 pour leur classification. Les partitions doivent être envoyées à la commission de classification Natwärisch OWTPV.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTN il n'y a pas de limite d'âge.

3.6. Catégorie SDTA (Groupes SoloDuo Tambour et Fifres Anciens)

SDTA Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation :

Jury 1 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 Points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 Points	
Musicalité / dynamique	20 Points	
Tambour	10 Points	60 Points

Jury 2 : Paire de jurys tambour et fifre

Fifre	10 Points	
Jeu d'ensemble / rythme	20 Points	
Musicalité / dynamique	20 Points	
Tambour	10 Points	60 Points

Maximum de points atteignables 120 Points

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fifre.

Pour la catégorie SDTA il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Il n'y a pas de finale.

Les partitions de la composition annoncée doivent parvenir à la direction des concours jusqu'au vendredi 6 avril 2018 au plus tard, au format PDF.

Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

Conditions de participations : Dans la catégorie SDTA il n'y a pas de limite d'âge.

4. Concours individuels Tambours

4.1. Catégorie T1 Tambours

T1.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix
Minimum 8 parties d'une marche des classes 1 ou 2.

T1.2 Composition (K) au choix 1
Une composition au libre choix des classes 1 ou 2.
Marches non autorisées.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Tambours

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T1 seront disputés en deux ou trois groupes de tailles égales. Les 9 premiers (6 si 3 groupes) de chaque groupe disputeront la finale le vendredi soir.

En finale, la composition au choix exécutée en « éliminatoire » devra être exécutée à la seconde place de jury. Celui qui aura joué une marche bâloise (BM) en « éliminatoire » devra jouer une marche (M) à la première place de jury. Celui qui aura joué une marche (M) en « éliminatoire » devra jouer une marche bâloise (BM) à la première place de jury. Les pièces jouées en finale doivent être annoncées lors de l'inscription. Lors de la publication du plan horaire, une liste des marches annoncées sera publiée, il sera possible de choisir dans cette liste la marche présentée en finale.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par le nombre de points total obtenu à la seconde place de jury lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante, alors le détail des notes fera foi dans l'ordre suivant (toujours seconde place de jury) : dynamique, exécution technique, rythme. En cas de nouvelle égalité, le détail des notes de la première place de jury fera foi dans l'ordre suivant : dynamique, exécution technique, rythme.

En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départagera les concurrents.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

4.2. Catégorie T1J Tambours juniors

T1J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 8 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 ou 2.

T1J.2 Composition (K) au choix

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2.
Marches non autorisées.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Années de naissance 1999 et plus jeune

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T1J seront disputés en 2 groupes de tailles égales. Les 4 premiers de chaque groupe disputeront la finale le vendredi soir.

En finale, la composition au choix exécutée en « éliminatoire » devra être exécutée à la seconde place de jury. Celui qui aura joué une marche bâloise (BM) en « éliminatoire » devra jouer une marche (M) à la première place de jury. Celui qui aura joué une marche (M) en « éliminatoire » devra jouer une marche bâloise (BM) à la première place de jury. Les pièces jouées en finale devront être annoncées lors de l'inscription. Lors de la publication du plan horaire, une liste des marches annoncées sera publiée, il sera possible de choisir dans cette liste la marche présentée en finale. La finale se déroulera en commun avec la catégorie T2 (8 tambours) et TV1 (4 tambours).

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par le nombre de points total obtenu à la seconde place de jury lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante alors le détail des notes fera foi dans l'ordre suivant (toujours seconde place de jury) : dynamique, exécution technique, rythme. En cas de nouvelle égalité, le détail des notes de la première place de jury fera foi dans l'ordre suivant : dynamique, exécution technique, rythme.

En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départagera les concurrents.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

4.3. Catégorie T2 Tambours

T2.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 2 ou 3.

T2.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Années de naissance 1998 à 1977

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T2 seront disputés en 2 groupes de tailles égales. Les 4 premiers de chaque groupe disputeront la finale le vendredi soir. En finale, les mêmes pièces des groupes éliminatoires devront être interprétées dans le même ordre.

La finale se déroulera en commun avec la catégorie T1J (8 tambours) et TV1 (4 tambours)

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par le nombre de points total obtenu à la seconde place de jury lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante alors le détail des notes fera foi dans l'ordre suivant (toujours seconde place de jury) : dynamique, exécution technique, rythme. En cas de nouvelle égalité, le détail des notes de la première place de jury fera foi dans l'ordre suivant : dynamique, exécution technique, rythme.

En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départagera les concurrents.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

4.4. Catégorie T2J Tambours juniors

T2J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 2 ou 3.

T2J.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points

Maximum de points atteignables 80 Points

Condition de participation : Années de naissance 2002 à 1999

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

4.5. Catégorie T3 Tambours

T3.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 4, 5 ou 6.

T3.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Au libre choix des classes 3, 4 ou 5.

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Années de naissance 1998 à 1977

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

4.6. Catégorie T3J Tambours juniors

T3J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 4, 5 ou 6

T3J.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Au libre choix des classes 3, 4 ou 5

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Années de naissance 2002 à 1999

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

4.7. Catégorie TV1 et TV2 Tambours Vétérans

TV.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 à 6.

TV.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Au libre choix des classes 1 à 6.

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	
Bonus de difficulté	max. 1 Point	41 Points
Maximum de points atteignables		82 Points

Condition de participation : Catégorie TV1 : Années de naissance 1976 à 1969
Catégorie TV2 : Années de naissance 1968 et plus âgé

Remarques particulières :

Bonus de difficulté par morceau :

Classe 1 :	1.00 Points	Classe 4 :	0.40 Points
Classe 2 :	0.80 Points	Classe 5 :	0.20 Points
Classe 3 :	0.60 Points	Classe 6 :	0.00 Points

Les 4 premiers disputeront la finale le vendredi soir. En finale, les mêmes pièces devront être interprétées dans le même ordre.

La finale se déroulera en commun avec la catégorie T1J (8 tambours) et T2 (8 tambours)

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par le nombre de points total obtenu à la seconde place de jury lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante alors le détail des notes fera foi dans l'ordre suivant (toujours seconde place de jury) : dynamique, exécution technique, rythme. En cas de nouvelle égalité, le détail des notes de la première place de jury fera foi dans l'ordre suivant : dynamique, exécution technique, rythme.

En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départagera les concurrents.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

5. Concours individuels Fifres (Piccolo bâlois)

5.1. Catégorie P Fifres (Piccolo bâlois)

P.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

P.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme / Mesure	10 Points	
Interprétation	20 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Fifres

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie P seront disputés en 2 groupes de tailles égales. Les 5 premiers de chaque groupe (si 1 groupe 10) disputeront la finale le vendredi soir ensemble avec les catégories P, N, C et FA.

En finale, le concurrent exécutera une composition choisie dans la liste des compositions annoncées dans la catégorie P.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par la note d'interprétation obtenue lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante les concurrents seront classés ex aequo.

La voix principale devra être jouée.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

5.2. Catégorie PJ Fifres juniors (Piccolo bâlois)

PJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

PJ.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme / Mesure	10 Points	
Interprétation	20 Points	40 Points

Maximum de points atteignables 80 Points

Condition de participation : Années de naissance 1999 et plus jeune

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

5.3. Catégorie PV1 et PV2 Fifres Vétérans (Piccolo bâlois)

PV.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

PV.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme / Mesure	10 Points	
Interprétation	20 Points	40 Points

Maximum de points atteignables 80 Points

Condition de participation : Catégorie PV1 : Années de naissance 1976 à 1969
Catégorie PV2 : Années de naissance 1968 et plus âgé

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

6. Concours individuels Natwärisch

6.1. Catégorie N Natwärisch

N.1 Marche au choix
Une marche au libre choix

N.2 Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme	10 Points	
Interprétation	10 Points	
Bonus de difficulté	max. 1 Point	31 Points
Maximum de points atteignables		62 Points

Condition de participation : Natwärisch

Remarques particulières :

Les 10 premiers concurrents classés disputeront la finale le vendredi soir ensemble avec les catégories P, N, C et FA.

En finale, le concurrent exécutera une composition ou une marche choisie dans la liste des compositions annoncées dans la catégorie N.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

6.2. Catégorie NJ Natwärisch Juniors

NJ.1 Marche au choix

Une marche au libre choix

NJ.2 Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme	10 Points	
Interprétation	10 Points	
Bonus de difficulté	max. 1 Point	31 Points
Maximum de points atteignables		62 Points

Condition de participation : Années de naissance 1999 et plus jeune

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

6.3. Catégorie NV Natwärisch Vétéran

NV.1 Marche au choix

Une marche au libre choix

NV.2 Composition au choix

Une marche ou une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme	10 Points	
Interprétation	10 Points	
Bonus de difficulté	max. 1 Point	31 Points
Maximum de points atteignables		62 Points

Condition de participation : Années de naissance 1976 et plus âgé

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

7. Concours individuels Fifres anciens

7.1. Catégorie FA (Fifres anciens)

N.1 Marche au choix
Une marche au libre choix

N.2 Composition au choix
Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme	10 Points	
Interprétation	10 Points	
Bonus de difficulté	max. 1 Point	31 Points
Maximum de points atteignables		62 Points

Condition de participation : Fifre ancien

Remarques particulières :

Les 3 premiers concurrents classés disputeront la finale le vendredi soir ensemble avec les catégories P, N, C et FA.

En finale, le concurrent exécutera une composition choisie dans la liste des compositions annoncées dans cette catégorie.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par la note d'interprétation obtenue lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante les concurrents seront classés ex aequo.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

7.2. Catégorie FAJ Fifres anciens Juniors

FAJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

FAJ.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme / Mesure	10 Points	
Interprétation	20 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Années de naissance 1999 et plus jeune

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

7.3. Catégorie FAV Fifres anciens Vétérans

FAV.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

FAV.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 Points	
Rythme / Mesure	10 Points	
Interprétation	20 Points	40 Points

Maximum de points atteignables 80 Points

Condition de participation : Catégorie FAV : Années de naissance 1976 et plus âgé

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

8. Concours individuels Clairons

8.1. Catégorie C Clairons

C.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

C.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Impression générale	10 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	
Sonorité	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Clairon

Remarques particulières :

Les 3 premiers concurrents classés disputeront la finale le vendredi soir ensemble avec les catégories P, N, C et FA.

En finale, le concurrent exécutera une composition choisie dans la liste des compositions annoncées dans cette catégorie.

Le classement des finalistes sera établi en fonction des notes obtenues en finale. Les cas d'égalité seront tranchés par la note d'interprétation obtenue lors de la finale. Si cette condition n'est pas suffisante les concurrents seront classés ex aequo.

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

8.2. Catégorie CJ Clairs Juniors

CJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

CJ.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Impression générale	10 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	
Sonorité	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Années de naissance 1999 et plus jeune

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

8.3. Catégorie CV Clairons Vétérans

CV.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

CV.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Impression générale	10 Points	
Rythme	10 Points	
Dynamique	10 Points	
Sonorité	10 Points	40 Points
Maximum de points atteignables		80 Points

Condition de participation : Catégorie CV : Années de naissance 1976 et plus âgé

Remarques particulières :

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !